

Culture | Formation : l'Université de La Rochelle met les collectivités dans la boucle



L'Université de La Rochelle a signé vendredi 12 janvier une convention de partenariat avec la Communauté de commune Aunis Sud. Objectif : rapprocher les besoins de l'Université et ceux des entreprises du territoire. Pour l'université, ce partenariat s'inscrit dans la ligne directe des changements pédagogiques voulus par son président Jean-Marc Ogier, à savoir, professionnaliser le parcours de l'étudiant pour lui permettre de mieux s'intégrer ensuite dans le monde du travail.

Cette professionnalisation peut passer par des stages, des contrats d'alternance ou des projets tutorés, mais à terme, il passera également par une plateforme d'échanges entre étudiants et professionnels, sur le principe de l'appel d'offres. Les entreprises pourront y soumettre des problématiques rencontrées dans leur activité, auxquelles devront répondre les étudiants. Le principe marche également dans l'autre sens : les étudiants pourront lancer des projets nécessitant la collaboration d'une ou plusieurs entreprises. Les collectivités seront également dans la boucle – une convention a déjà été signée avec la communauté d'agglomération de La Rochelle et la communauté de communes Aunis Atlantique. Elles pourront solliciter les étudiants sur des travaux de prospectives : « nous faisons souvent appel à des cabinets extérieurs, mais il nous est aussi arrivé de faire appel à des étudiants, comme récemment avec un groupe de Tours. Ils apportent un regard nouveau sur nos problématiques et créent une émulation auprès du personnel », explique Jean Gorioux, le président de la CdC.

La collectivité va surtout servir de lien entre les étudiants et les entreprises locales, à travers des mises en relations mais aussi des cofinancements de stages ou de formations. Objectif à terme : donner envie à l'étudiant de rester travailler sur place. Cet apport de matière grise a également pour objectif de « permettre aux entreprises comme aux collectivités de monter en compétences », selon Jean-Marc Ogier.

Du côté de l'université, ce partenariat va également permettre d'identifier les besoins en compétences pour mieux adapter ses formations au monde professionnel. « En sud Aunis, ils portent surtout sur la filière agroalimentaire, la métallurgie, l'industrie agricole... », note Jean-Marc Ogier, qui va travailler avec son équipe à des actions ciblées. Sur les autres CdC, les partenariats ont permis par exemple de mettre sur les rails des projets autour du tourisme fluvestre ou de lancer des études pluridisciplinaires autour de la mobilité. En attendant les mises en application concrète du partenariat, Jean Gorioux observe qu'« il y a une véritable attente d'outils et de solutions de la part des entreprises locales, en particulier sur tout ce qui touche à l'éco-construction, ou encore sur l'aspect gestion

juridique des entreprises ». Et avec 2746 entreprises établies en Aunis Sud, dont 5 des plus gros employeurs du Département, il y a de quoi faire...

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 14/01/2018

[Url de cet article](#)